

Avis administratifs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE-BEAUJOLAIS

Approbation de la révision avec examen conjoint n°1 et de la modification n°1 du PLU de Régnié-Durette

Par délibérations n°2020-140 et n°2020-141 du 10 décembre 2020, la CCSSB a approuvé la modification n°1 et la révision avec examen conjoint n°1 du PLU de Régnié-Durette. Ces délibérations font l'objet d'un affichage en mairie de Régnié-Durette et au siège de la CCSSB (Mairie de Belleville-en-Beaujolais) pendant un mois. Elles sont également consultables, avec le dossier de PLU modifié, en ces mêmes lieux, aux jours et heures habituels d'ouverture.

235796200

Direction Départementale de la Protection des Populations

PRÉFET DU RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service Protection de l'Environnement

Pôle Installations Classées et Environnement

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Demande de permis d'exploitation de gîte géothermique Commune de Villeurbanne

Par demande du 29 juin 2020, modifiée le 22 septembre 2020, la société VINCI Immobilier d'Entreprise dont le siège social est situé 59, rue Yves Kermen à Boulogne-Billancourt (92100) a sollicité l'octroi d'un permis d'exploitation de gîte géothermique dans le cadre du projet immobilier "Be-Flex" à l'angle de la Rue Bonnet et de la Rue de Bruxelles à Villeurbanne pour une durée de 20 ans.

Le contenu du dossier du pétitionnaire comprend la demande de permis d'exploitation, telle que précisée à l'article 10 du décret n°78-498 du 28 mars 1978 relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie modifié, ainsi qu'un résumé non technique.

Le périmètre sollicité, correspondant au volume d'exploitation demandé, recoupe les parcelles cadastrales de la commune de Villeurbanne listées ci-contre :

Feuille : BH - Parcelle : 16 ; Feuille : BH - Parcelle : 30 ;
Feuille : BH - Parcelle : 94 ; Feuille : BH - Parcelle : 17 ;
Feuille : BH - Parcelle : 31 ; Feuille : BH - Parcelle : 97 ;
Feuille : BH - Parcelle : 18 ; Feuille : BH - Parcelle : 32 ;
Feuille : BH - Parcelle : 98 ; Feuille : BH - Parcelle : 19 ;
Feuille : BH - Parcelle : 33 ; Feuille : BH - Parcelle : 99 ;
Feuille : BH - Parcelle : 20 ; Feuille : BH - Parcelle : 39 ;
Feuille : BH - Parcelle : 100 ; Feuille : BH - Parcelle : 21 ;
Feuille : BH - Parcelle : 45 ; Feuille : BH - Parcelle : 102 ;
Feuille : BH - Parcelle : 22 ; Feuille : BH - Parcelle : 85 ;
Feuille : BH - Parcelle : 103 ; Feuille : BH - Parcelle : 23 ;
Feuille : BH - Parcelle : 86 ; Feuille : BH - Parcelle : 104 ;
Feuille : BH - Parcelle : 24 ; Feuille : BH - Parcelle : 87 ;
Feuille : BH - Parcelle : 105 ; Feuille : BH - Parcelle : 25 ;
Feuille : BH - Parcelle : 88 ; Feuille : BH - Parcelle : 106 ;
Feuille : BH - Parcelle : 26 ; Feuille : BH - Parcelle : 90 ;
Feuille : BH - Parcelle : 149 ; Feuille : BH - Parcelle : 27 ;
Feuille : BH - Parcelle : 91 ; Feuille : BH - Parcelle : 150 ;
Feuille : BH - Parcelle : 28 ; Feuille : BH - Parcelle : 92 ;
Feuille : BH - Parcelle : 156 ; Feuille : BH - Parcelle : 29 ;
Feuille : BH - Parcelle : 93 ; Feuille : BH - Parcelle : 157.

En application de l'article 10-3 du décret n° 78-498 du 28 mars 1978 modifié précité, cette demande de permis est soumise à une mise en concurrence d'une durée de trente jours à compter de la date de publication du présent avis.

La demande et les documents cartographiques s'y rapportant sont consultables dans ce délai, aux jours et heures d'ouverture au public (Sauf les jours fériés), dans le respect des règles sanitaires actuelles :

- Au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Direction Générale de l'Énergie et du Climat - Direction de l'Énergie Sous-Direction de la sécurité d'approvisionnement et des nouveaux produits énergétiques - Bureau des Ressources Énergétiques du sous-sol - Tour Séquoia - 92055 La Défense Cedex. Le dossier est consultable sur rendez-vous auprès de : armelle.balian@developpement-durable.gouv.fr

- À la Préfecture du Rhône - Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône (DDPP) 245, rue Garibaldi - 69003 Lyon. Le dossier est disponible sur le site internet de la préfecture et consultable en préfecture (DDPP) sur rendez-vous au 04.72.61.37.00 - ddpp-pe@rhone.gouv.fr - Auprès du Pôle Installations Classées et Environnement.

Les éventuelles demandes en concurrence sont à adresser, par lettre recommandée avec accusé de réception, au Préfet du Rhône (Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône) à l'adresse susvisée, dans un délai de trente jours à compter de la date la plus tardive de publication du présent avis dans les journaux "La Tribune de Lyon" et "Le Progrès édition du Rhône". Elles seront présentées dans les formes prévues par les articles 10 et 10-3 du décret n° 78-498 du 28 mars 1978 modifié susmentionné. Elles peuvent porter sur tout ou partie du périmètre listé ci-avant.

Si des demandes concurrentes ont été reçues dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, le choix de la demande retenue est réalisé sur la base de critères environnementaux, techniques et financiers, en particulier la bonne exploitation de la

lisés, les caractéristiques techniques des futures installations, les moyens mis en oeuvre pour atteindre le rendement énergétique du projet et les impacts sur l'environnement du projet en surface.

La Directrice Départementale

236047500

Direction Départementale de la Protection des Populations

PRÉFET DU RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Société INS JONAGE à Jonage

Une consultation du public d'une durée de quatre semaines, du 19 janvier 2021 au 17 février 2021 inclus, est ouverte sur la demande d'enregistrement présentée par la société INS JONAGE - Boulevard Marcel Dassault - Immeuble "Baxter" à Jonage, en vue de l'extension d'un bâtiment logistique.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la Mairie de Jonage aux jours et heures d'ouverture au public suivants : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, et sur le site de la Préfecture du Rhône à l'adresse suivante : <http://www.rhone.gouv.fr>

Les observations formulées devront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Jonage ou être annexées à ce registre si elles sont remises par écrit. Elles pourront également être adressées par courrier à la Direction Départementale de la Protection des Populations (Service Protection de l'Environnement - Pôle Installations Classées et Environnement) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr

Le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement. A l'issue de la procédure, l'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.

La Directrice Départementale

236057700

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Avis est donné de la constitution de la SAS : " MAETANO " au capital de 10.000 €.

Siège social : 125 rue de ponterle, 69290 Craponne.

Objet : marchand de biens ; négoce de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de LYON.

Président : M. Sebastien GERODIAS demeurant 125 rue de ponterle 69290 Craponne nommé pour une durée indéterminée.

235797100

Aux termes d'un acte SSP en date à LYON du 18 décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société à responsabilité limitée unipersonnelle

Dénomination : NOBO EUROL

Siège social : 33, Rue de la République - Allée B - 69002 LYON

Objet social : activité de youtubeur : écriture de scénarios, montage, enregistrement, publication de vidéos sur YouTube, promotion de celles-ci sur différents réseaux sociaux (Twitter, Instagram, Snapchat, Facebook...) ; activité de streamer professionnel : diffusion en direct de sessions de jeux auprès de téléspectateurs et au travers de vidéos/plateformes

Durée : 99 ans

Capital social : 1.000 €

Gérant : M. Hugo SPITAELS, demeurant 356 1/3, Rue Salzinnes Les Moulins 5001 BELGRADE (Belgique)

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON

Pour avis,

235883900

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lyon du 16/12/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SELARL. Dénomination sociale : SELARL CLERC JOUVE. Siège social : 74, rue Deleuvre 69004 Lyon. Objet social : L'exercice de la profession chirurgien-dentiste. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS. Capital social : 3 000 euros. Gérance : M. Bertrand JOUVE, dmt 68, rue Hénon 69004 Lyon, associé professionnel, Mme Céline CLERC, dmt 68, rue Hénon - 69004 Lyon, associé professionnel. Immatriculation au RCS de Lyon.

Par ASSP en date du 22/12/2020 à Lyon, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination :

ECOBIO NETTOYAGE

Siège : 11, rue Barbara - 69120 Vaulx-en-Velin.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1.000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune.

Objet : Nettoyage courant des bâtiments, nettoyage industriel, services de ménage à domicile

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Chaque action donne droit à une voix.
Agrement : Les cessions d'actions aux associés et aux tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Grégory MEHALLEL, demeurant 11, rue Barbara - 69120 Vaulx-en-Velin
Directeur général : Monsieur Nabil BOUNIA, demeurant 7, rue d'Alsace - 69150 Décines-Charpieu.
Immatriculation au RCS de Lyon.

236092100

RECTIFICATIF

A l'annonce n° 230285200 parue dans Le Progrès du Rhône du 24/11/2020 relative à la constitution d'une SASU dont la dénomination est ALLEGRA. Il y avait lieu de lire : Aux termes d'un ASSP en date du 17/12/2020. Siège social : 12, avenue Franklin Roosevelt - 69130 Ecully.

236120400

Il est constitué une SARL dénommée YUNO au capital de 2 000 euros, dont le siège 449, rue des Rochers - 69210 Sourcieux-les-Mines dont l'objet social est la "Prise de participations dans toutes sociétés, civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, conseil en gestion et management, formation dans ces domaines", dont les Gérants sont M. Fabrice ROUX et Mme Sarah NEEL, demeurant ensemble au 449, rue des Rochers - 69210 Sourcieux-les-Mines, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Lyon.

236129900

Dissolutions

VOLTACLEAN

SARL en liquidation au capital de 3.500 euros Siège social : 55, rue des Charmettes 69100 Villeurbanne - RCS Lyon 823 067 137

Aux termes d'une AGE du 25/11/2020, l'Associé Unique Gérant a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du même jour. M. Pierre DJERANIAN a été nommé en qualité de Liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au 20, rue des Deux Fermes à 69500 Bron, lieu où la correspondance doit être adressée. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon.

236098800

Transferts de siège social



FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats 74 rue Rambuteau 71000 MACON

NOEMA CARE SAS au capital de 10 000€ Siège social : 45 Rue d'Alma 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE 887 806 248 R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE

Aux termes des décisions en date du 14/12/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du « 45 Rue d'Alma - 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE » au « 413 Rue Philippe Héron - 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE » à compter du 14/12/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, Le Président.